PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 15 décembre 2018.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 11 décembre 2018.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 11 h 00.*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX, Jocelyn CIMBER, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Jean-Pierre PAVAN, Carine RIBEIRO-SAND, Jacques RIZZO, Annie SUD.

ABSENTS : Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX, Frédéric MERLY, Jérôme PACHECO, Barbara TROUGNAC.

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

I. DECISONS MODIFICATIVES 3 ET 4 (86/2018) ET (87/2018)

DECISION MODIFICATIVE N° 3 (86/2018)

Monsieur le Maire rappelle que la commune à procédé, via La Banque Postale, au remboursement anticipé d'un emprunt souscrit au crédit agricole sous le n°000014582 d'un montant initial de 400 000 € (délibération n°61/2018).

Afin de passer les écritures comptables découlant de ce rachat (remboursement du capital au crédit agricole), il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante sur le Budget Primitif 2018 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		338 000,00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		**338 000,00 €**
R 1641 : Emprunts en euros	338 000,00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**338 000,00 €**	

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette décision modificative sur le budget primitif 2018

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA

Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD

DECISION MODIFICATIVE N° 4 (87/2018)

Monsieur le Maire rappelle que la commune à procédé, via La Banque Postale, au remboursement anticipé d'un emprunt souscrit au crédit agricole sous le n°000014582 d'un montant initial de 400 000 € (délibération n°61/2018).

Afin de passer les écritures comptables découlant de ce rachat (remboursement des intérêts, de l'indemnité financière et de l'indemnité de gestion au crédit agricole), il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante sur le Budget Primitif 2018 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	36 710,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	**36 710,00 €**	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1 493,00 €
D 6688 : Autres		35 217,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		**36 710,00 €**

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette décision modificative sur le budget primitif 2018

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019 (88/2018)

Monsieur le maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2019 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.
- De charger le maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le trésorier de la perception de Muret.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD

III. QUESTIONS DIVERSES

Rien à signaler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
GIULIANI	Martine	
MAHE	Loïc	
PAVAN	Jean-Pierre	
RIBEIRO-SAND	Carine	
RIZZO	Jacques	
SUD	Annie	